

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Biodiversité et littoral	266

Le Conseil Régional,

- VU** le décret du premier ministre du 15 mai 2008 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional Normandie Maine et adoptant sa charte, prorogé par le décret du 30 novembre 2018,
- VU** le décret du premier ministre du 22 mai 2008 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et adoptant sa charte, prorogé par le décret du 18 décembre 2018,
- VU** le décret du premier ministre du 20 mai 2014 portant sur le classement du Parc Naturel Régional Marais Poitevin et adoptant sa charte, prorogé par le décret du 12 juin 2019,
- VU** le décret du premier ministre du 21 août 2014 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional de Brière et adoptant sa charte, prorogé par le décret du 28 août 2018,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2313-1, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 333-1 et suivants, R. 333-1 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 14 décembre 2020,
- CONSIDERANT** le débat d'orientation budgétaire intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2020,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement
- ENTENDU** Eric THOUZEAU, Pascal NICOT, Emmanuelle BOUCHAUD, Bruno RETAILLEAU, Sophie BRINGUY, Anne BEAUCHEF, Dominique AMIARD, Barbara MAZIERES, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT, André MARTIN, Roch BRANCOUR, Claire HUGUES, Johann BOBLIN, Philippe HENRY, Laurent GERAULT, Christophe CLERGEAU, Jean-Michel BUF, Maurice PERRION

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 4 436 000 € d'autorisations de programme, de 3 479 000 € d'autorisations d'engagement et de 4 300 000 € de crédits de paiement en investissement et de 3 619 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°266 - « Biodiversité et Littoral » ;

Développer durablement les territoires en misant sur le capital naturel

Feuille de route régionale « Eviter - Réduire - Compenser » (ERC)

APPROUVE

la feuille de route régionale « Eviter - Réduire - Compenser » figurant en annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 60 000 € pour la mise en œuvre des premières actions prévues au titre des enjeux « Informer » et « Accompagner », sous maîtrise d'ouvrage régionale.

S'appuyer sur les Parcs naturels régionaux pour plus d'innovations en faveur de la nature

Participations statutaires 2021 :

ATTRIBUE

au bénéfice du Parc naturel régional de Brière une contribution statutaire 2021 d'un montant de 575 700 € ;

ATTRIBUE

au bénéfice du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine une contribution statutaire 2021 d'un montant de 377 433 € ;

ATTRIBUE

au bénéfice du Parc naturel régional Normandie Maine une contribution statutaire 2021 d'un montant de 131 837 € ;

ATTRIBUE

au bénéfice du Parc naturel régional du Marais Poitevin une contribution statutaire 2021 d'un montant de 291 994 € ;

AUTORISE

le versement de ces participations en une seule fois, à la notification de l'arrêté attributif ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant global de 1 376 964 €.

Programme d'actions des Parcs naturels régionaux 2021

Parc naturel régional Brière

Contrat de Parc 2021-2023

APPROUVE

le Contrat de Parc naturel régional Brière 2021-2023, figurant en annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

APPROUVE

le programme d'actions 2021 et attribue au bénéfice du Parc naturel régional de Brière, les subventions telles que figurant en annexe 3 ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n°11 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 74 500 € et une autorisation de programme d'un montant de 49 800 €.

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Contrat de Parc 2021-2023

APPROUVE

le Contrat de Parc naturel régional Loire Anjou Touraine 2021-2023, figurant en annexe 4 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

APPROUVE

le programme d'actions 2021 et attribue au bénéfice du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, les subventions telles que figurant en annexe 5 ;

ATTRIBUE

à titre exceptionnel et dans le cadre du programme d'actions du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, une subvention de 14 922 € à la Commune de Blaison St Sulpice pour l'action « Valorisation Blaison St Sulpice » sur une dépense subventionnable de 24 870 € HT ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n°11 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 161 628 € et une autorisation de programme d'un montant de 109 027 €.

Parc naturel régional Normandie-Maine

Contrat de Parc 2021-2023

APPROUVE

le Contrat de Parc naturel régional Normandie Maine 2021-2023, figurant en annexe 6 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

APPROUVE

le programme d'actions 2021 et attribue au bénéfice du Parc naturel régional Normandie Maine, les subventions telles que figurant en annexe 7 ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n°11 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 174 080 € et une autorisation de programme d'un montant de 174 083 €.

Parc naturel régional Marais Poitevin

Contrat de Parc 2021-2023

APPROUVE

le Contrat de Parc naturel régional Marais Poitevin 2021-2023, figurant en annexe 8 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

APPROUVE

le programme d'actions 2021 et attribue au bénéfice du Parc naturel régional du Marais Poitevin, les subventions telles que figurant en annexe 9 ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n°11 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 199 113 € et une autorisation de programme d'un montant de 138 887 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs